



Assemblée générale

AG/PAL/1099

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

**Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**
313^e séance – matin

**LE COMITÉ POUR LES DROITS DES PALESTINIENS APPROUVE DES PROJETS DE
RÉSOLUTION RELATIFS AUX EFFORTS INTERNATIONAUX POUR RELANCER LE
PROCESSUS DE PAIX**

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a approuvé aujourd'hui quatre projets de résolution*.

Deux de ces textes, dont le contenu reste inchangé par rapport à leur version 2007, portent sur les travaux du Comité et de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat. Les deux autres documents qui concernent l'information et le règlement pacifique de la question de Palestine, ont subi des modifications.

L'Assemblée générale se prononcera sur ces quatre projets le 24 novembre prochain, lors du débat intitulé « Question de Palestine » qu'elle organisera à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Par rapport aux versions précédentes, le projet concernant le programme d'information spécial du Département de l'information des Nations Unies (DPI) a été légèrement amendé. Dans la version 2008, le Comité exprime notamment le souhait que dans le cadre de son programme 2008-2009, le DPI continuera d'examiner les moyens que les médias de l'ONU peuvent consentir pour appuyer le processus de paix entre les parties israélienne et palestinienne.

La version 2008 du projet de résolution sur le règlement pacifique de la question de Palestine a été également modifiée, en tenant compte des derniers développements sur cette question. Ce projet mentionne ainsi la tenue, le 22 septembre 2008, au Siège de l'ONU à New York, de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Cette réunion visait à réaffirmer la nécessité de remplir les engagements financiers pris à l'issue de la Conférence des donateurs qui s'était tenue à Paris en décembre 2007.

* Ces textes seront publiés ultérieurement

Le projet demande également le respect par les parties concernées du cessez-le-feu instauré en juin 2008 dans la bande de Gaza. Il réaffirme, en outre, l'importance de la Conférence internationale d'Annapolis de 2007 et exhorte les parties à prendre des mesures de confiance destinées à améliorer la situation sur le terrain, à promouvoir la stabilité et à appuyer le processus de paix. Enfin, le texte salue les efforts continus du Représentant spécial du Quatuor, M. Tony Blair, pour renforcer les institutions palestiniennes, encourager le développement économique palestinien et mobiliser le soutien de la communauté internationale des donateurs.

Avant de se prononcer en faveur de ces projets de résolution, le Comité avait entendu une déclaration de l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, M. Riyad Mansour.

Il est nécessaire, a souligné M. Mansour, que le processus de paix ne faiblisse pas avant que le Président élu des États-Unis, M. Barack Obama, n'entre en fonctions le 20 janvier 2009, et que les élections législatives israéliennes n'aient lieu comme prévu le 10 février prochain.

M. Mansour a ensuite attiré l'attention sur l'intensification des activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et sur le fait qu'Israël, en dépit des demandes répétées de la communauté internationale, maintient 340 points de contrôle dans la zone.

Ces pratiques, a-t-il dit, ne sont pas propices à des changements rapides et positifs qui permettraient de concrétiser, sur place, les accords pris dans le cadre de la Conférence d'Annapolis. M. Mansour a estimé important que la communauté internationale exerce les pressions nécessaires sur Israël pour qu'il respecte ses obligations pendant les mois précédant l'investiture du nouveau Président des États-Unis et du futur Gouvernement israélien. Il a, en outre, souligné que l'Autorité palestinienne avait, quant à elle, respecté ses obligations en vertu de la Feuille de route, regrettant que « pour leur part, les Israéliens n'agissent pas de manière réciproque ».

« Le temps presse pour les millions de Palestiniens dans le besoin et les milliers de prisonniers », a-t-il encore dit.

Le Président du Comité, M. Paul Badji, du Sénégal, est, de son côté, revenu brièvement sur les derniers développements concernant la question de Palestine. Il a notamment déclaré qu'hier, le Quatuor s'était réuni au plus haut niveau à Charm el-Cheikh, en Égypte, en présence du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, et de Mme Tzipi Livni, Ministre des affaires étrangères d'Israël. « M. Abbas et Mme Livni ont conforté les membres du Quatuor dans la conviction qu'il n'existe pas d'alternative au processus de paix engagé l'année dernière à Annapolis pour aboutir à la solution de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité », a indiqué M. Badji.

La prochaine réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien aura lieu le lundi 24 novembre, à 10 h 30.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel